

Séance n° 10. Des étrangers aux immigrés

[Sources :

- KATEB Kamel, Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations, Paris, INED-PUF diffusion, 2001.

- MASSARD-GUILBAUD Geneviève, Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire, Paris, l'Harmattan, 1995.

- LACROIX Jacqueline, THAVE Suzanne, « Les immigrés dans les recensements : décalage entre législation et outils de mesure », Revue française des affaires sociales, n°2, 1997, p. 71-93.

- MERLLIE Dominique, SPIRE Alexis, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », Le mouvement social, 1999, n° 188, p. 119-130.

- NOIRIEL Gérard, Le creuset français, Paris, Le seuil, 1989.

- ROUAULT Dominique, THAVE Suzanne, L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés, Insee méthodes n°66, Paris, INSEE, 1997.

- SAYAD Abdelmalek, « Immigration et 'pensée d'État' », ARSS, n°129, septembre 1999, p. 5-14,

- SCHOR Paul, « Compter et classer par race. Hawaii, les îles Vierges et le recensement américain, 1900-1940 », *Histoire et Mesure*, Volume XIII, n° 1/2, 1998, p. 113-134.

- Simon Patrick. Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës. In: *Population*, 53e année, n°3, 1998 pp. 541-567.

- Alexis Spire, « De l'étranger à l'immigré », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, n° 129, p. 50-56

- THAVE Suzanne, « Les sources statistiques d'études sur les immigrés en France », *Espace, Populations, Sociétés*, 1996, n°2-3, p. 197-214.

- TRIBALAT Michèle, « L'enquête « Mobilité démographique et Insertion Sociale » : une remise en cause des habitudes statistiques françaises », *Espace, Populations, Sociétés*, 1996, n°2-3.]

1. Pourquoi parler d'immigré plutôt que d'étranger ?.....	4
2. La définition statistique d'immigré et ses problèmes	6
3. TD : Articulation entre les évolutions des étrangers et des immigrés depuis 1911.....	8

L'évolution de la catégorisation nationale de la population par les recensements français atteste d'un lien fluctuant entre les catégories juridiques et les catégories statistiques (rappel en partie de la séance précédente) :

- Durant la seconde moitié du XIXe siècle, la disjonction est presque totale, mais elle est en partie expliquée par le fait que la construction juridique de la nationalité est elle-même en pleine évolution.
- Au terme de cette période, les recensements décomptent cependant l'ensemble des personnes résidant en France en les répartissant dans des classes de nationalités étatiques, donc juridiques.
- En 1921 s'ouvre une seconde période qui s'achève en 1975. Entre ces deux dates, la classification statistique de la nationalité introduit une classification coloniale des populations qui fait primer les critères biologisant sur les critères juridiques de classification nationale.
- À partir de 1975, les recensements proposent des résultats qui reprennent une catégorisation juridique de la nationalité, mais pour aboutir, dans les années quatre-vingt-dix à une nouvelle remise en cause sociale de la catégorisation juridique du national avec la création de la catégorie « immigré ».

« On peut dire que, à la différence du mot “étranger”, le mot “immigration” (et ses dérivés, “immigré”, “immigrant”), fait partie du lexique qui se constitue en même temps que la III^e République. Par ailleurs, ces deux termes que l'on confond aujourd'hui volontiers ne prennent pas leur source dans les mêmes milieux intellectuels. Si, comme nous l'avons vu, l'« étranger » appartient au monde juridique, l'“immigré”, apparaît d'abord dans les champs intellectuels, et principalement démographiques, qui connaissent à cette époque (années 1880) une évolution décisive liée à leur institutionnalisation progressive. » (Noiriel, p. 78-79)

1. Pourquoi parler d'immigré plutôt que d'étranger ?

Voir les docs de TD qui illustrent cette partie

On l'a dit, les termes « immigration », « immigré », ont déjà plus d'un siècle avant d'être intégrés dans l'appareil statistique. On discute beaucoup de l'immigration, dans les salons comme dans les tracts, sur les plateaux de télé comme dans la rue. Mais on n'a pas encore une définition fixe de ce qu'est un immigré.

La décision de cristalliser une définition au niveau de l'INSEE, afin de mesurer le nombre d'immigrés, s'inscrit dans la polémique des années 1980 née de la généralisation des thèmes du Front national. Dans les recensements et les données d'état civil, il semble que la population étrangère stagne voire diminue, ce qui, selon les responsables de droite, ne correspondrait pas du tout au sentiment de la population au quotidien. Depuis les années 1970, on parle de « seuil de tolérance ».

Le critère de la nationalité est alors mis en accusation : trop souple, trop dépendant des politiques, il ne permet pas de marquer et d'identifier durablement les personnes qui ont accompli la migration.

D'où la définition choisie pour l'immigré : c'est une personne née étrangère à l'étranger, et qui réside en France depuis au moins un an. S'il est possible de ne plus être étranger, il est impossible de ne plus être immigré : on l'est pour toujours (sauf si bien sûr on quitte la France).

Attention : « étranger » est une catégorie légale qui a des effets juridiques (interdiction du droit de vote ou d'occuper des emplois de fonctionnaires par exemple) ; « immigré » est une catégorie statistique qui a des effets symboliques, politiques, médiatiques, etc., mais pas juridiques.

Ces questions sont débattues à la fois par des professionnels des statistiques, scientifiques démographes surtout, et des acteurs administratifs, responsables de certaines politiques publiques, et des élus politiques.

À partir de 1996, les organismes publics de production statistique [Insee mais aussi Ined] publient des documents où il s'agit de substituer la catégorie d' « immigré » à la catégorie juridique d' « étranger ». Dominique Rouault, Jacqueline Lacroix et surtout Suzanne Thave, défendent *sur un plan scientifique* la création d'une catégorie statistique qui déroge aux critères juridiques relatifs à la nationalité¹.

Ce sont en fait les travaux de la démographe Michèle Tribalat au sein de l'INED sur « **l'apport démographique** » de l'immigration à la population française qui lancent le débat scientifique sur la catégorie statistique d' « immigré ». Commencé dès 1987, ce travail collectif aboutit à une première publication dès 1991 : Michèle Tribalat (dir.), *Cent ans d'immigration : étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, PUF/INED, 1991.

Cet « apport démographique » de l'immigration à la population française est en effet défini à la fois par :

- . un apport direct constitué de toutes les personnes étrangères nées hors de France et qui viennent s'installer en France, et par
- . un apport indirect « comprenant toutes les naissances ayant eu lieu en France du seul fait de l'immigration »².

Ce faisant, sont ainsi inclus, même implicitement, dans la classe des « immigrés », en principe tous nés à l'étranger, ceux de leurs enfants qui eux sont nés en France : dans le classement de ces enfants, c'est bien l'ascendance qui prime, non le lieu de naissance. Dans la justification de la création de cette nouvelle catégorie statistique, la catégorisation juridique de la population est clairement dénoncée comme impropre à une connaissance démographique satisfaisante. La construction de cette nouvelle catégorie statistique débouche sur un débat entre statisticiens et sociologues³. L'existence de ce débat souligne en effet qu'à l'instar d'autres catégories statistiques, celle d' « immigré » est indissociablement scientifique et politique.

« Une classification socioprofessionnelle ne peut être traitée comme n'importe quel outil statistique dont il s'agirait d'expliquer le fonctionnement. Elle est étroitement liée aux opérations de représentation d'une société :

- . représentation statistique, certes, obéissant à certaines contraintes techniques ;

¹ Dominique Rouault, Suzanne Thave, *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, Insee méthodes n°66, Paris, INSEE, 1997, p.9, précédée d'un an par un document dactylographié rédigé par Suzanne Thave : « Mesures de l'immigration à travers les recensements ». Suzanne Thave, « Les sources statistiques d'études sur les immigrés en France », *Espace, Populations, Sociétés*, 1996, n°2-3, p. 197-214. Dans le même numéro paraît également Michèle Tribalat, « L'enquête « Mobilité démographique et Insertion Sociale » : une remise en cause des habitudes statistiques françaises ».

² Michèle Tribalat, « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglie statistique », *Population et société*, 1989, n°241.

³ Le rappel de ce débat ne vise pas à reprendre le détail des arguments qui se sont alors développés. Pour certaines des contributions à ce débat, voir *Population*, n°3, 1998 et notamment Henri Leridon, « La variable 'ethnie' comme catégorie statistique. Présentation du dossier », p.537-540, Dominique Merllié, Alexis Spire, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, n° 188, 1999, p. 119-130. Pour une analyse du débat lui-même voir Joan Stavo-Debaugue, « Prendre position contre l'usage de catégories « ethniques » dans la statistique publique. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique », Pascale Laborier, Danny Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 293-327.

. *représentation politique ensuite, puisque l'on parle aujourd'hui couramment des « socioprofessionnels » pour des personnes ayant un mandat comparable à celui d'autres élus ;*

. *représentation cognitive ordinaire, enfin, dont chacun dispose pour se repérer et faire des rapprochements dans la vie en société, et qui a un rapport avec la profession ou le milieu social »⁴.*

Sans faire une comparaison terme à terme d'une classification socioprofessionnelle et d'une classification nationale, il est manifeste que la création d'une nouvelle catégorie dans cette classification, en remplacement d'une catégorie définie selon des critères juridiquement consacrés, n'est pas sans incidences politiques et sociales. Elle touche en effet nécessairement aux processus d'identification des individus au même titre que la classification socioprofessionnelle.

D'ailleurs, ce travail des démographes va pouvoir s'institutionnaliser comme catégorie statistique en s'adossant à une politique publique prenant l'immigration pour objet grâce à diverses institutions intéressées à la politique de l'intégration mise explicitement en œuvre à partir du début des années quatre-vingt-dix. C'est notamment le cas du **Haut Conseil à l'Intégration**, créé en décembre 1989. C'est sous l'égide de ce dernier que la catégorie statistique « immigrée » est institutionnalisée⁵. Le HCI participe doublement à cette institutionnalisation :

. D'une part, il met lui-même en œuvre cet outil statistique par l'intermédiaire d'un groupe de travail « statistique » qui rassemble des représentants de l'ensemble des institutions produisant des chiffres sur les immigrés. Ce groupe de travail recense les statistiques relatives aux immigrés, et mène une réflexion devant conduire à des indicateurs devant permettre de mesurer « l'intégration » de ces derniers.

. D'autre part, il coordonne le pilotage de l'enquête « Mobilité géographique et insertion sociale » (MGIS) qui constitue « le terme ultime du processus d'institutionnalisation de la catégorie statistique d'« immigré ». [...] [Elle] construit une population conformément à la définition institutionnalisée par le HCI et se donne pour objectif de mesurer quantitativement l'efficacité du modèle français d'intégration ; la publication des résultats est l'occasion de montrer, chiffres à l'appui, que la politique d'intégration a porté ses fruits.»⁶. Le processus d'institutionnalisation de la catégorie statistique d'« immigré » associe ainsi étroitement un ensemble de statisticiens et démographes, qui procèdent à cette enquête et assument la publication de ses résultats⁷, et des acteurs politiques et administratifs rassemblés dans le HCI, intéressés, eux, à une politique de l'intégration qui se trouve être désormais le nouvel objectif de l'utilisation statistique d'une catégorie « immigré », en lieu et place de la notion « d'apport démographique » défendue initialement par les démographes à l'appui de la construction de la catégorie statistique « immigrés ».

2. La définition statistique d'immigré et ses problèmes

⁴ Alain Desrosières, Laurent Thévenot, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1988, p.7.

⁵ Sur ce processus voir Alexis Spire, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *ARSS*, 1999, n°129, p.50-56.

⁶ *Ibid.*, p. 55.

⁷ Michèle Tribalat [avec la collaboration de Benoît Riandey et Patrick Simon], *De l'immigration à l'assimilation : enquêtes sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte, INED, 1996.

Inconnue du droit, cette nouvelle catégorie statistique est définie de la façon suivante : « est immigrée toute personne vivant en France née à l'étranger et de nationalité étrangère ou devenue française par acquisition »⁸.

Depuis cette explicitation, l'utilisation de cette nouvelle catégorie statistique n'a cessé d'être mise en œuvre aussi bien par l'INSEE⁹ que par l'INED ou par les administrations en charge des politiques d'immigration¹⁰. Utilisée sous la forme de **recodages** des recensements antérieurs pour la publication de tableaux rétrospectifs, cette catégorie a été introduite dès l'élaboration des questionnaires pour le recensement de 1999.

- Pour obtenir la population immigrée recensée avant 1999 (date du premier recensement à prévoir cette catégorie dès son élaboration) la cellule « immigration » de l'INSEE a procédé à un traitement statistique spécifique à partir des fichiers bruts afin de croiser lieu de naissance et nationalité. Cette méthode a conduit à la publication en 1997 de tableaux rétrospectifs de l'immigration depuis 1911. Rappelons que la personne devant être statistiquement classée comme immigrée est identifiée comme « toute personne vivant en France née à l'étranger et de nationalité étrangère ou devenue française par acquisition ». **Cette définition ne pose véritablement de problème qu'appliquée sur une longue période. Car alors, comment définir « né à l'étranger » si les frontières ont changé et comment déterminer « nationalité étrangère » lorsque les règles d'attribution de la nationalité ont été modifiées ?**

Le choix opéré par les statisticiens en matière de limites territoriales rend leurs **définitions rétrospectives discutables d'un point de vue historique**. En effet, sur les quatre principes retenus pour procéder à la « construction de séries homogènes », l'un stipule que :

- « **les estimations doivent être basées sur les limites territoriales actuelles, c'est-à-dire celles du recensement de 1990**. Est considérée comme née à l'étranger toute personne née en dehors de la métropole et des DOM-TOM d'aujourd'hui »¹¹. Ce choix implique ainsi une conception du territoire, et partant, de la nationalité, complètement a-historique, fautive dès lors qu'elle est appliquée aux populations résidant en France avant 1962.

Il a en particulier pour conséquence de gommer les problèmes de classement engendrés par la nationalité française des « indigènes Algériens » examinés plus haut, et plus largement, toute l'expansion coloniale française. En effet, dans cette définition, les Algériens venant en métropole entre 1945 et 1962 sont des immigrés, alors que dans la réalité historique, ils ne l'étaient pas, et c'est bien parce que le territoire français allait juridiquement jusqu'à Tamanrasset, qu'ils avaient la nationalité française, qu'ils ont pu venir aussi nombreux en métropole.

Mais de toute façon, pour les recensements compris entre 1911 et 1936, ces principes n'ont pas pu être appliqués car la seule source disponible, les publications de l'époque, ne permet pas un traitement statistique (recodage des données brutes) car les seules modalités sont « né hors de France »

⁸ Dominique Rouault, Suzanne Thave, *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, Insee méthodes n°66, Paris, INSEE, 1997, p.9.

⁹ Après un premier document méthodologique, les statisticiens de l'INSEE multiplient les documents qui tendent à relire les recensements de 1990 et auparavant au prisme de cette nouvelle catégorie : Catherine Kholer, Suzanne Thave, *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*, INSEE-résultats n°56-57, Paris, 1997; INSEE, *Regards sur l'immigration depuis 1945*, Synthèses, Paris, 1999. Le *Portrait social* [collection de l'INSEE] consacré aux « étrangers en France » édité en 1985 et 1994 est remplacé à partir de 1996 par « Les immigrés en France » en 1997 également.

¹⁰ André Lebon, *Immigration et présence étrangère en France en 1999. Premiers enseignements du recensement*, Paris, Ministère de l'emploi et de la Solidarité, La Documentation française, 2001, 133p.

¹¹ « Mesure de l'immigration à travers les recensements », *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, 1997, p. 15.

ou « né en France », conformément aux limites territoriales juridiques aux dates de naissances des individus recensés¹². Comment ont-ils fait alors ?

- Un second principe énoncé par les statisticiens confirme cette même a-historicité : « une personne comptée comme immigrée à un recensement doit être comptée comme telle aux recensements suivants ».

Dans la réalité, le territoire national français s'étant plutôt rétréci entre 1911 et 1990, on a dans la réalité des personnes qui ont migré tout en n'étant pas des immigrés car se sont déplacés dans l'empire colonial français, puis qui le sont « devenues » sans s'être déplacées, mais parce que le statut national de leur lieu de naissance a changé, est devenu étranger. L'idée même de « fixer » l'identité des personnes par rapport à un phénomène migratoire nie la réalité de ce phénomène, entièrement modulé selon les frontières étatiques.

3. TD : Articulation entre les évolutions des étrangers et des immigrés depuis 1911

Les tableaux du doc de TD fournissent pour la période 1911 – 2006 les évolutions des effectifs et des parts des étrangers et des immigrés dans la population totale.

Répondre à ces questions à partir du tableau :

- *Que constatez-vous, lorsque vous comparez la part des immigrés et des étrangers dans la population totale en 1911, 1931 et 1999 ? Ce résultat vous étonne-t-il ?*
- *Regardez les taux d'évolution des effectifs immigrés et étrangers entre 1921 et 1926, puis 1926 et 1931, et enfin 1931 et 1936.*
- *Comment les évolutions des politiques à l'égard de l'immigration au cours du début du XX^e siècle ont-elles influé sur les effectifs des immigrés et étrangers ? Répondez notamment en comparant immigrés et étrangers.*
- *Regardez le taux d'évolution des effectifs immigrés entre 1982 et 1999. Celui des étrangers.*
- *Comment pourrait-on expliquer le décalage entre ces évolutions ?*

	Part des immigrés dans la population totale (%)	Part des étrangers dans la population totale (%)
1911	2,8	3,0
1931	6,6	6,6
1975	7,4	6,5
1999	7,4	5,6
2006	8,1	5,8

On constate que la part des étrangers comme des immigrés a plus que doublé entre 1911 et 1931, mais qu'elle est ensuite restée à peu près au même niveau entre 1931 et 1999.

Mais si l'on rentre dans le détail et que l'on compare la part des immigrés et la part des étrangers, on trouve une évolution curieuse : la part des immigrés dans la population totale augmente davantage que la part des étrangers. On peut même noter que les étrangers étaient plus nombreux

¹² *Ibid.*, p.16.

que les immigrés en 1911, tandis qu'on observe le phénomène inverse en 2006 : les immigrés sont plus nombreux que les étrangers.

(Entre 1999 et 2006, le nombre d'étrangers augmente, mais cela s'explique en partie par une nouvelle pratique de l'INSEE qui est de corriger les réponses des enfants d'étrangers qui se déclarent ou sont déclarés « Français de naissance » : ceux qui ont moins de 13 ans sont reclassés comme étrangers et ceux de plus de 13 ans comme Français de naissance.

Le plus étonnant est l'augmentation du nombre et de la part des immigrés entre 1999 et 2006, qui s'explique de deux manières (sans que l'on sache le poids de chaque explication, car il n'y a pas eu de post-enquête) : 1) les effectifs immigrés ont effectivement augmenté ; 2) le recensement exhaustif comptait moins bien les populations les plus précaires socialement, ce qui est le cas d'une part des immigrés, et en particulier le recensement de 1999 semble avoir sous-estimé ce genre de population.)¹³

Commentaires

La définition d'immigré n'a jamais changé. C'est une notion inventée et définie (du moins en statistique, elle était déjà utilisée dans le langage courant) en 1990. A partir du moment où on a établi cette notion, on a repris les données des recensements précédents et, comme on disposait du lieu de naissance et de la nationalité à la naissance des individus interrogés, on a pu déterminer qui était immigré, selon la définition de 1990.

	% évolution des immigrés	% évolution des étrangers
1921-1926	60,1 ou 60,11	57,3 ou 57,26
1926-1931	19,3 ou 19,28	12,7 ou 12,67
1931-1936	-14,8 ou -14,77	-19,0 ou -19,02

Les effectifs d'étrangers et d'immigrés connaissent des évolutions très contrastées au fil des années : entre 1921 et 1926, ils augmentent fortement, entre 1926 et 1931 ils continuent d'augmenter mais moins vite, entre 1931 et 1936 ils chutent.

Cela s'explique notamment par les changements dans la situation économique de la France et les réactions des gouvernements pour y faire face. Pendant les années 1920, la France, qui connaît une forte croissance économique mais qui a perdu beaucoup d'hommes à la guerre de 1914-1918, fait venir de nombreux travailleurs immigrés, notamment pour travailler dans les mines, le bâtiment ou l'industrie. A partir de 1927, pour favoriser leur intégration, elle facilite l'acquisition de la nationalité française.

Mais à partir de 1929, une grande crise économique traverse le pays, et le chômage se développe. Non seulement la France va cesser de faire venir des travailleurs immigrés, mais elle va en expulser un certain nombre. Pendant ce temps, cependant, la loi de 1927, qui facilite l'obtention de la nationalité française, continue d'être appliquée.

Tout ceci explique non seulement l'évolution des effectifs d'étrangers et d'immigrés, mais aussi, quand on entre plus dans le détail, le fait que les étrangers et les immigrés ne subissent pas exactement les mêmes variations. Ainsi, dans les années 1926-1931, le nombre d'immigrés augmente plus vite que celui des étrangers. Cela peut s'expliquer par le fait que, à partir de 1927, de

¹³ Cette sous-estimation n'est peut-être pas terminée. Par exemple, le recensement en 2006 compte 1 738 883 étrangers majeurs issus de pays tiers (hors UE), alors que le Ministère de l'intérieur donne le chiffre, pour la même population, d'un stock 2 230 954 titres de séjour. Mais cela ne signifie pas seulement une sous-estimation des étrangers, c'est peut-être qu'un certain nombre d'étrangers ayant un titre de séjour ne sont pas en France, au moins au moment du recensement.

nombreux immigrés acquièrent la nationalité française : tandis qu'ils demeurent comptés dans l'effectif des immigrés (nés étrangers à l'étranger), ils disparaissent de l'effectif des étrangers. De la même manière, dans les années 1931-1936, les effectifs d'étrangers connaissent une diminution plus forte que les effectifs d'immigrés : on peut deviner que cela est dû certes aux politiques de retours (plus ou moins forcés), mais aussi au fait qu'un certain nombre d'immigrés continuent d'acquérir la nationalité française. On peut aussi penser que les immigrés possédant la nationalité française risquent moins d'être expulsés que les immigrés étrangers.

	% évolution des immigrés	% évolution des étrangers
1982-2006	27,3	-1,78

Le décalage entre l'évolution des effectifs immigrés et celle des effectifs étrangers est encore plus frappant que pour les périodes précédentes, puisque les effectifs immigrés augmentent tandis que les effectifs étrangers diminuent.

On peut penser, là encore, que l'explication tient au fait que de nombreux immigrés ont obtenu la nationalité française. Tandis que les immigrés restent toute leur vie comptabilisés comme immigrés (puisque cela dépend de leur naissance – lieu de naissance et nationalité à la naissance), les étrangers peuvent sortir de cette catégorie en obtenant la nationalité française.

Dans le même temps, on peut penser que les politiques restrictives en matière d'immigration ont limité l'afflux de nouveaux immigrés / étrangers. La proportion d'immigrés récents aurait donc tendance à diminuer, et celle d'immigrés anciens, qui ont plus de chances d'avoir acquis la nationalité française et donc d'avoir cessé d'être compté comme étrangers, aurait tendance à augmenter.